

# Assurance d'instruments de musique

Feuille d'informations complémentaires sur Harmonia



**Entreprise:**  
Harmonia e.K.,  
Courtier en assurance pour les  
instruments de musique

**Produit:**  
HARMONIA Assurance d'instruments  
de musique

Cette feuille est uniquement destinée à votre information personnelle et vous donne un bref aperçu des principaux éléments de votre assurance. Vous trouverez les informations complètes dans vos documents contractuels (proposition d'assurance, confirmation d'assurance et conditions d'assurance). Afin d'être pleinement informé, veuillez lire tous les documents.

## De quel type d'assurance s'agit-il ?

Nous vous proposons une assurance pour les instruments de musique. Avec celle-ci, nous veillons à ce que vous soyez financièrement indemnisé en cas de dommage aux biens assurés.



### Qu'est-ce qui peut être assuré en option pour chaque instrument ?

- ✓ La nuit dans un véhicule laissé sans surveillance.
- ✓ Salle de répétition.
- ✓ Transport de piano.
- ✓ Instrument de remplacement en cas de réparation ou bien de dommage total de l'instrument assuré.
- ✓ Stocks variables.

La prime d'assurance d'un instrument augmente en fonction du nombre d'options choisies.



### Quelle sont les prestations exclues ?

- ✗ Les instruments se trouvant dans des véhicules non surveillés ne sont pas assurés entre 22h00 et 06h00, heure locale.
- ✗ Les instruments non surveillés ne sont pas assurés dans les locaux de répétition si ceux-ci se trouvent à l'extérieur de bâtiments habités/surveillés.
- ✗ Les instruments à clavier mécaniques tels que les pianos droits, les pianos à queue et les clavecins, etc. ne sont pas assurés contre les dommages dus au transport.



**Ces exclusions peuvent être incluses en option (voir colonne de gauche).**



### Comment est calculée ma prime d'assurance ?

- Pour les sommes totales assurées (addition des valeurs de tous les instruments à assurer du preneur d'assurance) jusqu'à 1.000,00 €, la cotisation annuelle de base (nette) du preneur d'assurance s'élève à un forfait de 25,00 € (taux de cotisation = 25,00 € / VS totale). Au-delà, le taux de cotisation annuel en pourcentage diminue progressivement au fur et à mesure que le montant total de l'assurance augmente.
- La prime d'assurance nette est calculée pour chaque instrument en multipliant la somme assurée par le taux de cotisation en pourcentage et le facteur correspondant à la catégorie de l'instrument.
- Notre calculateur d'assurance vous fait une simulation de prime au centime près:  
<https://www.harmonia.eu/fr/calculateur-de-primas>



### Que dois-je faire lors de la survenance d'un sinistre ?

En cas de sinistre, contactez-nous immédiatement. Nous vous enverrons un formulaire de déclaration de sinistre que vous devrez remplir de manière complète et conforme à la vérité et l'envoyer directement à l'organisme prestataire.

Si vous avez besoin d'aide pour formuler le déroulement des faits, nous sommes à votre disposition. Si nous avons besoin d'un certificat de valeur pour votre instrument, vous devez nous le fournir dès que possible.